



Aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil en 2019

La Ville de Paris votera lors du prochain Conseil de Paris, une délibération autorisant l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil (12e) d'ici à 2019, conformément aux engagements du Plan « Nager à Paris », présenté en juin 2015 et des engagements de la Maire de Paris pendant la campagne municipale.

Le Plan « Nager à Paris », présenté au Conseil de Paris de juin 2015 par Jean-François Martins, adjoint à la Maire, a pour objectif d'améliorer la pratique de la natation dans la capitale. Il doit permettre, d'ici à 2020, de moderniser le parc existant d'équipements aquatiques, de créer de nouvelles piscines et baignades, et d'optimiser les bassins en améliorant leur fonctionnement, au plus près des usagers.

Dans le cadre de ce Plan, la Maire de Paris a souhaité qu'une baignade estivale puisse être proposée aux Parisiens dans le lac Daumesnil d'ici à l'été 2019. Cet aménagement constituera un îlot de fraîcheur, s'inscrivant pleinement dans la stratégie municipale d'adaptation au changement climatique.

Ce projet, qui sera présenté lors du prochain Conseil de Paris, prévoit la création d'une aire comprenant trois zones :

- Un espace ludique et familial sur une surface de 2600 m² et dont la profondeur sera comprise entre 30 à 60 cm ;
- un espace de baignade autonome sur une surface de 2200 m² et d'une profondeur comprise entre 30 cm et 1,5 m ;
- un espace de nage de 3200 m² et de 2,5 m de profondeur.

La baignade sera autorisée de 10 heures à 20 heures, de mi-juin à mi-septembre. La capacité de la baignade s'élèvera à 1000 personnes à un instant donné et à 2 200 baigneurs par jour. La fréquentation saisonnière totale est estimée à 75 000 baigneurs et l'accès à la baignade sera surveillé pour assurer la sécurité des baigneurs.

« Le rapport des citoyens à l'eau dans une ville dense comme Paris est enthousiaste et sensoriel, les équipements nautiques favorisant notamment le bien-être avec l'environnement immédiat. C'est pour cette raison que nous avons souhaité dans le plan Nager à Paris aménager également des baignades en plein air au bassin de la Villette ou dans le lac Daumesnil pour des usagers sportifs ludiques et familiaux. Le Lac Daumesnil

participera à la réponse globale faite à la demande croissante des Parisiens de nouveaux lieux pour nager et se baigner. Il sera un lieu gratuit, populaire, familial et écologique.», a souligné Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge du Tourisme et des Sports.

« L'accès à l'eau dans la ville est un enjeu majeur pour les parisiens. La baignade dans le lac Daumesnil est une étape supplémentaire avant la baignade dans la seine en 2024. C'est également pour Paris une opportunité de mettre en place des techniques innovantes de traitement de l'eau, notamment grâce au traitement naturel par des végétaux », a déclaré Célia Blauel, adjointe à la Maire en charge de l'eau et aux canaux, et également Présidente de Eau de Paris.

« L'aménagement de cette baignade publique se fera dans le respect de la biodiversité, qui une fois encore, est un élément structurant de notre action municipale » a ajouté Pénélope Komitès, adjointe à la Maire en charge des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01.42.76.46.52